

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 6 décembre 2016 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

Dames Nathalie Ross et Sylvie Boucher, conseillères.

MM. Serge Lacoursière, Daniel Valois, Christian Valois et Alain Deguise, conseillers.

Les membres étant tous présents, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2016-222

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2016-223

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre du jour.

2016-224

Adoption du procès-verbal du 1 novembre 2016

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que le procès-verbal du 1 novembre 2016 est adopté sans amendement.

2016-225

Comptes à payer liste 2016-12

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2016-12 au montant de 49 315,84\$ sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

2016-226

Dépenses incompressibles – Novembre 2016

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois de novembre 2016 au montant de 41 395,46\$ est adopté sans amendement.

2016-227

Calendrier des sessions ordinaires du Conseil 2017

Considérant que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence, il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que :

Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Loyola pour l'année 2017, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20h00.

10 janvier	2017	7 février	2017
7 mars	2017	4 avril	2017
2 mai	2017	6 juin	2017
4 juillet	2017	1 <sup>er</sup> août	2017
5 septembre	2017	3 octobre	2017
14 novembre	2017	5 décembre	2017

2016-228

Fermeture du bureau pour les Fêtes 2016-2017

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2016 à 15:00 heures jusqu'au lundi 9 janvier 2017 à 8:00 heures.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola2016-229Offres de services Nordikeau Inc.

Attendu que la compagnie Nordikeau Inc. nous fait une offre de service pour le renouvellement des échantillonnages d'eau potable et d'eau usée, en conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement d'accepter l'offre de service 80000-001-4599-085 EP pour l'eau potable au coût de 4 799,80\$ plus taxes/année et l'offre de service 80000-001-4599-085 pour les eaux usées, au coût de 752,00\$ plus taxes/année; cette offre de service se terminera le 31 décembre 2018. Également résolu d'accepter les coûts d'offre de services professionnels pour la fourniture de personnel en traitement d'eau en cas de besoin datée du 28 novembre 2016. Technicien/opérateur certifié : 52\$/heure, déplacement 0,48\$/kilomètre et repas et hébergement : coutant + 10%.

2016-230Émissions de constats d'infraction

Attendu que, pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales, la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola autorise généralement des personnes à délivrer des constats d'infraction.

Par conséquent, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement et conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q.c.C-25.1) :

D'autoriser généralement tous les membres de la Sureté du Québec à délivrer au nom de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, un constat d'infraction pour toute infraction :

1. Aux dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q.c.C-24-2) et de l'un de ses règlements ;
2. Aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q.c.27.1) et l'un de ses règlements ;
3. Aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q.c.V-1.2) et l'un de ses règlements ;
4. Aux dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q.I-2 article 14.3 et 15.0.1)

2016-231Appel d'offre – Déneigement stationnement et marches de l'église.

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du stationnement et des marches de l'Église auprès des contracteurs suivants : Excel tout, Ferme des Iles, Alfred Bergeron, Ferme Bercheva, E.B.I. inc. Marc-Henri Gladu et Ferme Joinville. Les soumissions seront ouvertes mardi le 20 décembre 2016 à 15:00 heures.

2016-232Clauses 4 et 5 du protocole d'entente pour l'Église

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que le conseil municipal est consciente que si un certificat de localisation est nécessaire, elle s'engage à en payer les frais selon la clause numéro 4 et nonobstant la clause numéro 5, la municipalité accepte que la cédante ne paie pas de loyer pour le local mais au lieu d'une durée de trois (3) ans, la municipalité s'engage à aviser la cédante trois (3) mois à l'avance si la municipalité désire que les activités religieuses cesse dans cet immeuble.

2016-233Recommandations à Poste Canada

Attendu que la Municipalité est informée d'une réduction possible des heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Ignace-de-Loyola le samedi seulement selon une lettre datée du 8 novembre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement de faire deux (2) propositions à Poste Canada ; la 1<sup>ière</sup> serait que Poste Canada offre aux usagers des cassiers, la possibilité d'acquérir une clef qui leur permettrait d'avoir accès à leur casier 24 heures sur 24 ; la 2<sup>ième</sup> serait un horaire modifié pour la semaine, la proposition serait pour les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8:30 heures à 12:15 heures et de 13:15 heures à 17:00 heures et le jeudi de 8:30 heures à 12:15 heures et de 14:30 heures à 18:15 heures. Ces deux (2) propositions sont selon nous un pas en avant pour le service à la clientèle.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

2016-234

Offre de services- Xerox

Attendu que la Compagnie Xerox accepte d'annuler le contrat signé le 6 février 2013 pour la location d'un copieur-télécopieur modèle WC7535 et propose en contrepartie une offre de service pour la location d'un copieur couleur, imprimante réseau, télécopieur et numériseur pour une période de cinq (5) ans;

En conséquence, il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement d'accepter l'offre de Xerox pour la location d'un Xerox modèle WC 7835i au coût de 2 150,00\$ par année pendant cinq (5) ans à partir de janvier 2017. Un montant de 300,00\$ sera crédité de notre contrat antérieur applicable au frais de service; le coût des copies sera de 0,0078\$ la copie noir sur une base de 25 000 copies par année et de 0,065\$ la copie couleur sur une base de 27 000 copies par année. Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

2016-235

Dons à divers organismes

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement de faire les dons suivants :

-CTRB (vœux des Fêtes)	98.48\$
-Panier de Noël	200,00\$
-Noël du pauvre	50,00\$

2016-236

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Barthe, Maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice St-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2016-225, 2016-226, 2016-229, 2016-231, 2016-232, 2016-234 et 2016-235.

\_\_\_\_\_  
Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier & Directeur Général

*Initiales du Maire*

420

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

420

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola